

# 13290/18 ADD 1 LIMITE

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUINZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2018/20181

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 24 octobre 2018

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 24 octobre 2018

## **TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision d'exécution du Conseil mettant en oeuvre la décision (PESC) 2016/849 concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée - Annexe

E 13546





Conseil de  
l'Union européenne

Bruxelles, le 22 octobre 2018  
(OR. en)

13290/18  
ADD 1

**LIMITE**

**CORLX 529**  
**CFSP/PESC 966**  
**COASI 246**  
**COARM 280**  
**CONUN 235**  
**FIN 814**

**NOTE**

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Décision d'exécution du Conseil mettant en œuvre la décision (PESC) 2016/849 concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée - Annexe

---

## ANNEXE

1) À l'annexe IV de la décision (PESC) 2016/849, sous la rubrique "A. Navires dont le pavillon a été retiré", les navires suivants sont ajoutés:

	<b>Nom</b>	<b>Numéro OMI</b>	<b>Date de désignation par les Nations unies</b>
"13.	<b>SHANG YUAN BAO</b> Le navire de commerce SHANG YUAN BAO a été utilisé lors d'opérations de transbordement, probablement de pétrole, effectuées le 18 mai 2018 avec le PAEK MA, navire désigné par le Comité, puis le 2 juin 2018 avec le MYONG RYU 1, navire battant pavillon de la RPDC.	8126070	16.10.2018
14.	<b>NEW REGENT</b> Le NEW REGENT a été utilisé lors d'opérations de transbordement, probablement de pétrole, effectuées le 7 juin 2018 avec le pétrolier KUM UN SAN 3, de la RPDC.	8312497	16.10.2018
15.	<b>KUM UN SAN 3</b> Le pétrolier KUM UN SAN 3 de la RPDC a été utilisé lors d'opérations de transbordement, probablement de pétrole, avec le navire NEW REGENT, le 7 juin 2018.	8705539	16.10.2018".

2) À l'annexe IV de la décision (PESC) 2016/849, sous la rubrique "D. Navires qui font l'objet d'une interdiction d'entrer dans des ports", les navires suivants sont ajoutés:

	<b>Nom</b>	<b>Numéro OMI</b>	<b>Date de désignation par les Nations unies</b>
"4.	<b>SHANG YUAN BAO</b> Le navire de commerce SHANG YUAN BAO a été utilisé lors d'opérations de transbordement, probablement de pétrole, effectuées le 18 mai 2018 avec le PAEK MA, navire désigné par le Comité, puis le 2 juin 2018 avec le MYONG RYU 1, navire battant pavillon de la RPDC.	8126070	16.10.2018
35.	<b>NEW REGENT</b> Le NEW REGENT a été utilisé lors d'opérations de transbordement, probablement de pétrole, effectuées le 7 juin 2018 avec le pétrolier KUM UN SAN 3, de la RPDC.	8312497	16.10.2018
36.	<b>KUM UN SAN 3</b> Le pétrolier KUM UN SAN 3 de la RPDC a été utilisé lors d'opérations de transbordement, probablement de pétrole, avec le navire NEW REGENT, le 7 juin 2018.	8705539	16.10.2018".